# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

## IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 336

présenté par M. Decool, M. Meunier, M. Gérard, M. Gandolfi-Scheit, M. Lefranc, M. Remiller, Mme Besse, M. Souchet, M. Christian Ménard, M. Guilloteau, M. Gatignol, M. Wojciechowski, Mme Joissains-Masini, M. Mourrut, Mme Poletti, M. Spagnou, M. Gilard, M. Fasquelle, M. Proriol, M. Lazaro et Mme Marland-Militello

#### **ARTICLE 65**

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« La demande est formulée de manière motivée en indiquant les voies de recours de l'intéressé. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à garantir le principe du contradictoire.